

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 21 (1876)  
**Heft:** (8): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale : section vaudoise

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1728 hommes	2080 chevaux pour	104 batteries.
98      "	192      "	24 escadrons.
32      "	64      "	32 régiments.
<b>1712</b> "	<b>2384</b> "	8 bataillons de train.

Total 5568 hommes 4720 chevaux.

M. le colonel Bleuler pense que les 42 jours d'école, pour le train d'armée, ne sont pas suffisants, parce que celui-ci devant agir le plus souvent hors de la surveillance immédiate des chefs, doit être plus instruit et plus discipliné que le train des batteries de campagne.

D'autre part, il estime que l'instruction de cette troupe devrait être entièrement séparée de celle de l'artillerie, afin que les hommes dont elle se compose puissent se familiariser d'avance dans leurs écoles avec le matériel qu'ils sont destinés à conduire.

Si l'on compare l'organisation actuelle du train d'armée, telle que nous venons de l'esquisser, avec l'état antérieur des choses, on verra qu'elle exigera 2200 hommes, 3500 chevaux et environ 1000 voitures, avec le harnachement nécessaire, etc., de plus que précédemment ; encore, avec tous ces efforts et ces dépenses n'arrive-t-on à satisfaire qu'aux plus stricts et urgents besoins du service des transports pour une armée vraiment mobile.

---

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE. Section vaudoise.

*Circulaire aux membres de la sous-section de Lausanne.*

Messieurs et chers camarades,

Votre comité croit devoir vous faire remarquer que le zèle que vous avez montré lors de nos premières séances semble s'être refroidi ; il espère cependant qu'il n'en est rien, et compte vous voir assister en grand nombre aux quelques séances qui nous restent pour cet hiver.

Nous avons encore beaucoup à étudier cette année, et si tous nos travaux ne peuvent pas être d'une aussi grande valeur que celui que nous a donné, dans notre dernière séance, M. le lieutenant-colonel de Charrière, sur la « discipline dans notre armée et les lois qui la règlent », nous avons cependant encore des sujets importants.

*Les mines de guerre ; l'alimentation du cheval de troupe ; une discussion sur les places militaires fédérales dans le canton de Vaud ; l'étude des statuts de notre société fédérale, au point de vue de leur prochaine révision ; la question de l'équitation dans notre armée ; les meilleures formes à donner aux cibles pour le tir de l'infanterie, et les nouveaux règlements d'exercice*, voilà, nous semble-t-il, de quoi vous intéresser tous.

Notre prochaine séance a dû être reportée du 4 au 6 avril, notre local n'étant pas disponible pour cette première date. Nous nous réunirons donc encore les 6, 11 et 18 avril, et la séance finale sera, suivant les circonstances, fixée à la fin du mois d'avril ou au 2 mai, comme elle avait été indiquée jadis.

La séance du 6 avril sera consacrée à la suite des travaux si intéressants de MM. les majors Bieler et Guillemin.

Il y aura lieu, aussi dans cette séance, de fixer le montant du prix que nous voulons offrir au Tir fédéral.

Lausanne, mars 1876.

Pour le comité :

Le président, J.-J. LOCHMANN, lieut.-col du génie.

Le secrétaire, H. DUMUR, lieut. d'infanterie.